

	PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 04 MAI 2022	Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Conseillers présents : 07
		Nombre de Conseillers votants : 09 Suffrages exprimés : 09

Le MERCREDI 04 MAI 2022 à 20 heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Avril 2022, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel NICOLAS, Maire.

Étaient Présents : Mesdames CHOLE Elisabeth et GRAINGEOT Lucette, Messieurs FAUCHERON Pascal, GOURVES Jean François, LEVEQUE Jean Paul et NOEL Hugues

Absent(s) Excusé(s) : CAMUS Patrice ayant donné procuration à Michel NICOLAS
FATET Laurent ayant donné procuration à Lucette GRAINGEOT

Absent(s) Non Excusé(s) : COMESSE Cyrille, MARSAL Mathieu

Conformément à l'article L 2121.15, Madame GRAINGEOT Lucette a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- 2022-19 - VOTE DES TAXES 2022
- 2022-20 - DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFIER LES VOLUMES DE PRELEVEMENT
- 2022-21 - ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE "ECLAIRAGE PUBLIC", INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE
- 2022-22 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL
- 2022-23 - AMENAGEMENT QUALITATIF DU VILLAGE LOT 1
- 2022-24 - AMENAGEMENT QUALITATIF DU VILLAGE LOT 2
- Questions diverses
- Informations du maire

2022-19- VOTE DES TAXES 2022

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et à l'unanimité,

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux pour l'exercice 2022.

Le montant du produit fiscal attendu se décomposant comme suit :

<u>Libellé</u>	<u>Taux de référence</u>	<u>Produit attendu en 2022</u>
Taxe Foncière Propriétés Bâties	38.61 %	32.597 €
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	30,41 %	10.218 €
Compensation Fiscale des Entreprises	23,90 %	1.745 €

		44 550 €

PREND NOTE de la mise en place de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR) destinée à compenser les pertes de recettes constatées après réforme pour certaines collectivités.

Le prélèvement imputé à la commune de THEY-SOUS-MONTFORT est évalué à **3.631,00 €**.

2022-20 - DEMANDE D'AUTORISATION DE MODIFIER LES VOLUMES DE PRELEVEMENT

Monsieur le Maire présente la demande de la société Nestlé Waters Supply Est en vue d'obtenir l'autorisation de modifier les volumes de prélèvements d'eau aux gîtes hydrominéraux A et B sur les bassins de Contrexéville, Vittel et de l'Anger au titre de la loi sur l'eau avec l'arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

EST FAVORABLE à la modification des volumes de prélèvement d'eau aux gîtes hydrothermaux A et B sur le territoire de notre commune.

2022-21- ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC », INVESTISSEMENT ET MAINTENANCE

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat d'Electricité des Vosges (S.D.E.V), invitant celui-ci à se prononcer sur :

L'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « ECLAIRAGE PUBLIC », investissement et maintenance pour les années 2023, 2024, 2025 et 2026.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

DEMANDE son adhésion à la compétence optionnelle « éclairage public » du S.M.D.E.V., au vu du document relatif aux « conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence » approuvé par les membres du Comité du S.M.D.E.V. lors la réunion du 06 décembre 2017.

2022-22 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL PRECISION

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement qualitatif des rues de la Petite They et de l'Ecole ainsi que les ruelles de Valmont et Rougieux présenté par le Maître d'œuvre pour un montant total d'opération de 546 896,55 € HT.

Nous avons sollicité d'autres financeurs à savoir :

- la DETR pour un montant de 154 655€
- le Département au titre des amendes de police pour 2x 12 000€ soit au total 24 000€
- le Département au titre de la voirie et le bonus pierre naturelle pour un montant total de 68 465€
- l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour un montant de 59 040€
- avec un autofinancement de la commune de 207 252,12€
- et enfin la Région Grand Est pour un montant de 19 800€

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la Région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité. Et demande l'autorisation de débiter l'opération dès que possible.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL et avec la majorité absolue,

ACCEPTE le plan de financement tel que présenté pour l'aménagement qualitatif du village.

SOLLICITE l'aide de la Région Grand EST.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

2022-23 - AMENAGEMENT QUALITATIF DU VILLAGE LOT 1

Suite à l'appel d'offre du 03 mars 2022 validé le 26 avril 2022 à 14 h 30, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS retenue par la commission d'appel d'offre

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

RETIENT L'entreprise COLAS pour effectuer ce travail D'aménagement pour un montant de 467 718,70 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2022-24- AMENAGEMENT QUALITATIF DU VILLAGE LOT 2

Suite à l'appel d'offre du 03 mars 2022 validé le 26 avril 2022 à 14 h 30, Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise IDVERDE retenue par la commission d'appel d'offre

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

RETIENT L'entreprise ID VERDE pour effectuer ce travail D'aménagement pour un montant de 30 550,10 € HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNATURES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

NICOLAS Michel	CAMUS Patrice
FAUCHERON Pascal	CHOLE ELISABETH

PROCURATION
DONNEE

COMESSE CYRILLE	FATET Laurent
	PROCURATION DONNEE
GOURVES Jean-François	GRAINGEOT LUCETTE
LEVEQUE JEAN PAUL	MARSAL MATHIEU
NOEL HUGUES	